

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

Le Conseil Coton
Anacarde Karité

**IDENTIFICATION
DES EXPLOITANTS
ET EXPLOITATIONS
D'ANACARDE**

Je suis un producteur
Yêrê
Fais comme moi, fais toi
recenser

Pour un développement durable des filières coton anacarde et karité

Siège : Immeuble Calisto-Plateau 15ème étage - Téléphone : +225 27 20 20 70 30 +225 27 22 52 75 80
E-mail : secretariat_dg@conseilcotonanacarde.ci - Site web : conseilcotonanacarde.ci

Agro-Pastoral

N°020 du Lundi 31 Août au Dimanche 06 Septembre 2026 - Prix: 300 Fcfa

NEWS

Bâtissons avec le Partenaire du monde rural

**TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE IVOIRIENNE**
**Le Ministre Bruno
Koné compte sur la
maîtrise de l'eau**



CAMPAGNE CACAO 2026-2027

Inquiétude autour du démarrage tardif de la récolte



• **Voici les 107 exportateurs agréés**

INDUSTRIE TEXTILE IVOIRIENNE
**Le Conseil Coton,
Anacarde et Karité
signe un accord
en Chine**



VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX
**Le Beurre de
Karité ivoirien
vers sa
labellisation**



Le CNRA innove pour une agriculture plus résiliente

Le 08 juillet 2026, au Sofitel hôtel ivoire d'Abidjan, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) présentait plusieurs innovations tendant à améliorer la productivité agricole, renforcer la résilience des cultures face au changement climatique, mais aussi à créer de nouvelles sources de revenus pour les producteurs. Retour sur ces innovations du CNRA.



C'était au Forum consultatif sur le financement du Plan national de développement (PND) 2026-2030. Au cœur de cette vitrine technologique figure SysParCot-CI, un système numérique de surveillance phytosanitaire des parcelles cotonnières. Développée par le CNRA, cette plateforme collecte et traite les données issues des champs avant de les restituer sous forme de cartes, de graphiques et d'alertes quotidiennes ou hebdomadaires. Mis en service depuis 2020, l'outil a déjà démontré son efficacité. En 2022, il a per-

mis de détecter précocement une infestation de jasside dans le bassin cotonnier, limitant ainsi les pertes de production grâce à une intervention rapide des différents acteurs. L'objectif est de permettre aux producteurs et aux encadreurs d'intervenir rapidement en cas d'apparition de ravageurs ou de maladies, contrairement à l'an-

cien système basé sur des relevés papier qui ne permettait d'obtenir les informations qu'en fin de campagne. Dr Tehia Kouaho N'Guesan Narcisse, chercheur au CNRA et spécialiste en agriculture intelligente, expliquait que grâce à cette solution, l'institution a limité les dégâts, preuve que le CNRA n'avait pas cette solution. A ce Forum

consultatif, le CNRA avait aussi valorisé une innovation dédiée à la valorisation des graines d'hévéa. Considéré, depuis toujours, comme des déchets agricoles, ces graines sont désormais transformées en huile riche en acides gras essentiels grâce à une technologie développée par les chercheurs. Cette huile entre notamment dans

la fabrication de savons aux propriétés antimicrobiennes et antifongiques. Les recherches ont également abouti à la production d'un biodiesel, décliné en plusieurs formulations, dont le B100, compatible avec les moteurs diesel. Cette innovation s'inscrit dans une logique de transition énergétique et d'économie circulaire, tout en offrant une nouvelle source de revenus aux planteurs d'hévéa. Si les innovations du CNRA ont déjà fait leurs preuves au stade pilote, reste le déploiement à grande échelle. Cela nécessite l'appui de partenaires techniques et financiers. L'Institution veut donc dépêcher le transfert des technologies au profit des producteurs et de l'économie nationale. Faire de la recherche agronomique un levier de modernisation de l'agriculture ivoirienne, conciliant performance économique, sécurité alimentaire et adaptation aux effets du changement climatique. Telle est l'ambition du Centre National de Recherche Agronomique, via ses solutions innovantes pour le PND 2026-2030.

Amy SANGARE

ACTIVITÉS DE L'ANADER

La Direction régionale Sud-Ouest était en immersion à Tabou

Du 17 au 19 août 2026, la Zone ANADER de Tabou a accueilli une mission de la Direction Régionale Sud-Ouest (DRSO) dans le cadre de l'appui et de la supervision des programmes du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) 2026.

Conduite par le Coordinateur Technique Régional (CTR) M. Oyédou, accompagné de Messieurs Yao Brou Faustin et Adou Sylvestre, respectivement Chef Section Suivi Evaluation (CSSE) et Chef Section Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (CSAOPA), cette visite avait pour objectif d'apprécier l'état d'avancement des activités et de renforcer la dynamique de performance opérationnelle de la Zone. La mission a été marquée par une immersion de terrain le 18 août, permettant aux superviseurs d'observer la diversité et la qualité des interventions techniques menées par l'Agence.

Des parcelles de démonstration de piment et d'aubergine (Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières) à Douké et Kétoke, aux modèles de cacao (Programme d'Amélioration des Systèmes de Production pour une Cacaoculture et une Caféiculture Durables) en passant par les semences de maïs (Programme de Production Alimentaire d'Urgence en Côte d'Ivoire) à Oueguire, les étangs piscicoles de Déhié et la culture de banane, la délégation a pu mesurer l'engagement des équipes de terrain. Ces visites ont démontré la capacité de l'ANADER à traduire les orientations stratégiques en

résultats concrets, au service des producteurs et de la diversification des économies locales. La seconde séquence, dédiée au dialogue technique et à l'analyse approfondie des données, a permis de confronter les indicateurs aux réalités du terrain. M. Battey Mathieu, Technicien Spécialisé en Cultures Pérennes, a présenté une synthèse exhaustive des projets au 17 août 2026. Ces échanges constructifs, au-delà de la simple lecture chiffrée, ont permis d'identifier des axes d'optimisation. Répondant aux recommandations de la mission, le Chef de Zone, M. Yéo Josué, a réaffirmé l'engagement de ses équipes à réagir avec célérité, annonçant le déploiement immédiat d'actions correctives sur les sites visités et une documentation rigoureuse des progrès ac-



complis. En conclusion de cette mission, le CTR, M. Oyédou a salué les performances de la Zone, soulignant qu'elle figure parmi les entités qui tirent la Direction Régionale vers le haut. Il a vivement encouragé le staff à maintenir ce cap d'excellence et à renforcer la préparation documentaire en vue des prochaines échéances. À travers cette étroite

collaboration entre la hiérarchie régionale et l'équipe locale, la Zone ANADER de Tabou confirme sa trajectoire de réussite, transformant chaque recommandation en un levier pour consolider ses acquis et bâtir une agriculture toujours plus performante dans le département.

SERCOM



SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36
+225 07 07 87 98 43

moahcommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7è Tranche
ilôt M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR
DE PUBLICATION :
Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43

RÉDACTEUR EN CHEF :
André SELFOUR
+225 05 45 05 05 01

SERVICE COMMERCIAL :
+225 01 52 83 72 72
01 01 04 50 00

INFOGRAPHISTE :
Consty HENNEKA
RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE :
N° 013 du 10 avril 2026

DÉPÔT LÉGAL : En cours de constitution

TIRAGE : 5.000 exemplaires

IMPRESSION : SNPECI

DISTRIBUTION : EDIPRESSE

EN DÉPLACEMENT À SASSANDRA

Jacques Assahoré se dresse contre les troubles dans les forêts classées et les agro-forêts

Jacques Konan Assahoré, Ministre des Eaux et Forêts, a mis en garde contre les troubles dans les forêts classées et les agro-forêts. C'était jeudi 27 août 2026 à Safa-Manois, dans le département de Sassandra, ville côtière du sud-ouest de la Côte d'Ivoire.



Le Ministre Jacques Assahoré a, à l'occasion, rappelé que les forêts classées et les agro-forêts relevaient du patrimoine forestier national et sont soumis à la réglementation en vigueur. « Les forêts classées et les agro-forêts font partie du patrimoine forestier national dont l'Etat assure la gestion et la protection conformément aux lois et règle-

ments en vigueur. Elles ne sont pas des zones de non-droit », a fait savoir le Ministre aux populations de Safa-Manois. De fait, des tensions et des incidents persistants ont été enregistrés dans cette localité dans le cadre

de la mise en œuvre du projet. Le membre du gouvernement s'était rendu dans le département de Sassandra pour le lancement officiel des travaux de reboisement de l'agro-forêt de Bolo-Ouest, confiée à la société

KAMIS-CI (dirigée par Martin Christophe), dans le cadre d'une convention de concession signée avec la Côte d'Ivoire en 2023. Le Ministre Assahoré a informé que l'Etat avait été traduit en justice dans le cadre de ces différends et que les plaignants avaient été déboutés. Il a donc réaffirmé la volonté du gouvernement de privilégier le dialogue et la concertation, tout en rappelant les prérogatives de l'Etat. Jacques Assahoré réaffirmé, avec force, que l'Etat exercera pleinement son autorité dans l'ensemble des forêts classées et agro-forêts du pays. Non sans ajouter que le gouvernement reste ouvert au dialogue et à la concertation. Le Ministre des Eaux et Forêts a, en outre, précisé la vocation des agro-forêts, tout en distinguant les concessions agroforestières des concessions agricoles. M. As-

sahoré a également demandé à la société KAMIS-CI de respecter les engagements prévus dans son cahier des charges, notamment en matière d'emploi local et d'activités génératrices de revenus. Il a invité cette société à poursuivre et à renforcer le recrutement prioritaire des jeunes et des femmes de la zone et à structurer, autant que possible, les activités génératrices de revenus dédiées aux femmes, notamment autour des pépinières et des filières de transformation. Le Ministre a souligné les retombées attendues du projet pour les populations de Bolo-Ouest et de Dakpadou, notamment en matière d'emploi et de développement d'activités économiques liées au reboisement et à la transformation.

André SELFLOUR

CONSEIL DU CAFÉ-CACAO

On presse la production et la distribution des cartes du producteur

Le Conseil du Café-Cacao passe à la vitesse supérieure à quelques jours de l'entrée en vigueur du Système National de Traçabilité (SNT), avec la carte du producteur qui devient obligatoire.

Légitimement, beaucoup d'observateurs et surtout les producteurs de café-cacao avaient des inquiétudes, quand le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao a annoncé que la carte du producteur deviendrait obligatoire à partir du 1er septembre 2026, date d'ouverture de la campagne de commercialisation du café et du cacao 2026-2027. A Kako, dans la sous-préfecture de grand Béréby, dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire où nous nous sommes rendus, l'opération de distribution de la carte, bat son plein à la satisfaction Générale. Ici la COOP CA Kako présidée par Monsieur Yéo Kolo a mobilisé l'ensemble des producteurs de café-cacao de la zone, pour répondre à l'appel du Conseil du Café-Cacao. Monsieur Nemly Augustin, chef du village de Batcha, à trois kilomètres de Kako Village est parmi les producteurs qui ont reçu leur carte ce mercredi 19 août 2026. « C'est une fierté et je peux dire que je suis prêt maintenant pour la nouvelle campagne », a-t-il déclaré avant d'aller faire connecter sa carte au réseau de la Couverture Maladie Universelle (CMU), au près des agents de la CNAM, également présents sur le site de distribution à Kako. Selon la coor-



dination nationale en charge du Système National de Traçabilité sur instruction du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, depuis le 12 juin 2026, la production et la distribution des cartes du producteur se sont fortement accélérées, avec un délai d'attente moyen de 30 jours à compter du jour d'enrôlement du producteur et de levé de sa parcelle. Dans cette dynamique chaque semaine des cartes sont régulièrement acheminées vers les treize (13) délégations Régionales du Conseil du Café-Cacao. Selon le responsable de la délégation régionale du Conseil du Café-Cacao de San Pedro Monsieur Seydou Silué, ce sont plus de 4.000 cartes qui lui sont parvenues ces dernières se-

maines et qui font l'objet de séances éclatées de distribution comme ici à Kako. La production et la distribution de la carte du producteur ayant atteint son rythme de croisière, M. Silué a ainsi lancé un appel à l'ensemble des Présidents de sociétés coopératives de sa zone, afin que tous s'impliquent en informant, en sensibilisant et en regroupant leurs coopérateurs non encore recensés ou qui l'ont été, mais sont en attente de leur carte. Rappelons que le Système National de Traçabilité (SNT) entre en vigueur le 1er septembre 2026. A terme ce sont plus de 1 100 000 producteurs qui sont concernés par cette opération.

MYNA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La DGPSP en action pour garantir une collecte fiable

Jeudi 27 août 2026, M. Dibi Kokora, Directeur Général de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGPSP) au Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MINADERPV), a effectué une visite d'immersion au centre de formation des agents enquêteurs, installé à l'Université Internationale ICK de Bouaké. À quelques jours du déploiement des agents sur le terrain, l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2026 poursuit rigoureusement sa préparation. Accompagné de Mme Coulibaly Touré Céline, représentante de la Direction Régionale du MINADERPV de Gbêkê, et de M. Albert Ouattara, Directeur de la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI), le Directeur général de la DGPSP est allé à la rencontre des équipes mobilisées pour cette opération d'envergure nationale. De salle en salle, M. Dibi Kokora a observé le déroulement des sessions de formation, apprécier les échanges entre formateurs et apprenants, et s'assurer de la qualité du cadre mis en place pour préparer les futurs agents collecteurs. Cette visite a également été l'occasion d'écouter les préoccupations des équipes, de recueillir leurs observations et de renforcer l'accompagnement technique de cette phase essentielle avant la collecte des données sur le terrain. Base de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2026, ladite formation a pour but de doter les agents d'outils, de méthodes et de connaissances nécessaires pour garantir une collecte précise et fiable.

Aristide KOFFI



CAMPAGNE CACAO 2026-2027

Inquiétude autour du démarrage tardif de la récolte

La grande campagne cacao 2026/2027 s'annonce plus tardive que prévu. En effet, « le cacao ivoirien pourrait arriver avec deux mois de retard », confie, à l'Agence Reuters, des sources proches du Conseil du Café-Cacao et des exportateurs.

Le Conseil du Café-Cacao de Côte d'Ivoire s'inquiète du démarrage tardif de la récolte principale de cacao 2026/2027, qui pourrait entraîner une congestion portuaire alors que les exportateurs s'empressent d'expédier leurs marchandises avant l'entrée en vigueur, à la fin de l'année, de règles plus strictes de l'Union européenne (UE) sur la déforestation, ont indiqué des sources du secteur.

Le conseil, organe de régulation de la filière dans le premier pays producteur mondial de cacao, a déclaré la semaine dernière que le pays était prêt pour cette nouvelle réglementation. Toutefois, deux sources au sein du conseil et cinq exportateurs ont affirmé cette semaine s'attendre à un engorgement des ports d'Abidjan et de San Pedro en novem-



bre et décembre, ajoutant que les capacités de stockage pourraient être mises à rude épreuve. Selon ces sources, la récolte principale a été retardée par une combinaison de conditions météorologiques difficiles, d'un entretien insuffisant des plantations et de la vigueur de

la récolte intermédiaire, qui a freiné le développement de la récolte principale.

Une source a précisé que la récolte principale accuserait un retard de huit à dix semaines. Les sources se sont exprimées sous couvert d'anonymat en raison de la sensibilité du dossier.

« Avec ce retard imminent, nous allons nous retrouver dans l'obligation d'exporter des quantités énormes sur une courte période en décembre », a déclaré un dirigeant d'une société d'exportation européenne à Abidjan. L'un des deux responsables du conseil du cacao a af-

firmé que l'organisme ferait tout son possible pour minimiser l'impact. Bien que la saison principale débute le 1er septembre, les sources indiquent que les arrivages hebdomadaires devraient rester inférieurs à 15 000 tonnes métriques en septembre et à 25 000 tonnes en octobre. Les volumes de la récolte principale devraient commencer à arriver fin octobre ou début novembre et augmenter tout au long du mois de décembre, ont-elles ajouté.

Le conseil du cacao prévoit que le total des arrivages de la récolte principale, commençant en septembre et s'achevant le 28 février 2027, ne dépassera pas 1,4 million de tonnes. Les exportateurs tablent de leur côté sur une fourchette comprise entre 1,4 million et 1,45 million de tonnes métriques. Environ 900 000 tonnes de cacao sont attendues dans les ports ivoiriens entre octobre et décembre 2026, contre un chiffre révisé de 1,1 million de tonnes sur la même période en 2025. Habituellement, les ports reçoivent entre 800 000 et 1 million de tonnes au cours de ces trois mois.

Source : REUTERS

LES JNCC 2026 AU PARC DES EXPOSITIONS D'ABIDJAN

La jeunesse prend les commandes du cacao

C'est au Parc des Expositions d'Abidjan que se déroulera, du 1er au 3 septembre 2026, la 10ème édition des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat (JNCC). Organisé par le Conseil du Café-Cacao, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MINADERPV), ce rendez-vous incontournable de la filière est placé, pour cette année, sous le thème ainsi libellé: « Jeunesse et cacaoculture du futur ». Après une 9ème édition qui avait été consacrée à la reconnaissance des producteurs, sous le thème « Pas de producteurs, pas de cacao ! », le Conseil du Café-Cacao a choisi, pour ce dixième anniversaire de l'événement, de mettre la jeunesse au centre des débats. Un choix qui s'inscrit dans la continuité des efforts engagés ces dernières années pour attirer une nouvelle génération



de cacaoculteurs, alors que la filière fait face au vieillissement de ses producteurs et à un déficit d'attractivité auprès des jeunes. Le slogan qui accompagne cette édition, « le cacao,

notre richesse », vient rappeler le poids économique majeur de la filière pour le pays, premier producteur mondial de fèves. Il est aussi question de savoir quelle est la place que les

jeunes générations sont appelées à occuper dans les années à venir dans la production du cacao. Instituées par décret présidentiel en octobre 2013, les JNCC réunissent chaque

année à Abidjan producteurs, coopératives, artisans-chocolatiers, exportateurs, institutions publiques et grand public autour de plusieurs temps forts : distinctions des meilleurs producteurs et sociétés coopératives, panels et conférences thématiques, espaces d'exposition-vente, activités pédagogiques à destination des scolaires, ainsi que des dégustations de produits dérivés du cacao.

Cette 10ème édition, qui débute demain mardi 1er septembre, devrait, comme les précédentes, rassembler des milliers de visiteurs et acteurs de la filière café-cacao, dans un contexte où la question du renouvellement générationnel des producteurs constitue l'un des enjeux stratégiques majeurs pour l'avenir de la cacaoculture ivoirienne.

Sandrine KOUADJO

INDUSTRIE TEXTILE IVOIRIENNE

Le Conseil Coton, Anacarde et Karité signe un accord stratégique en Chine

En marge de la participation du Conseil Coton, Anacarde et Karité (CCAK) à l'édition 2026 de la Foire Inter Textile de Shanghai en Chine, le Directeur général du CCAK a signé une importante convention de collaboration avec le Conseil chinois du textile et de l'habillement.

Un fait majeur qui va marquer l'histoire de l'industrie du coton, du textile et de l'habillement en Côte d'Ivoire. C'est que, mardi 25 août 2026, M. Mamadou Berté, Directeur général du Conseil Coton Anacarde et Karité (CCAK), a signé une convention de collaboration avec M. Lang Pengcheng, Vice-Président du Conseil National Chinois du Textile et de l'Habillement (CNTAC), par ailleurs Vice-Président Exécutif du Sous-Comité Industrie Textile du Conseil Chinois pour la Promotion de l'Industrie et du Commerce (CCPIT-TEX). Un accord stratégique, d'une grande envergure,



posé par le Directeur général du Conseil Coton, Anacarde et Karité, en marge de sa participation à l'édition 2026 de la Foire InterTextile de Shanghai. Cette importante signature ouvre, en effet, la voie à une collaboration plus intensifiée entre les deux structures et, partant, profite surtout au développement de partenariats entre opérateurs et investisseurs Chinois et Ivoiriens. A l'occasion, le Directeur

général du Conseil Coton Anacarde Karité était accompagné de son Président de Conseil d'Administration, M. Jérôme Kouassi Ehui. Le DG Mamadou Berté a aussi bénéficié du soutien de Mme Solange Amichia, Directrice générale du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI). S.E. Abou Dosso, Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire près la République po-

pulaire de Chine, était également présent lors de cette signature de convention de collaboration. La présence de l'Ambassadeur ivoirien en Chine aux côtés du DG du Conseil Coton, Anacarde et Karité a été un élément marquant de cette cérémonie, en ce sens que cela démontre l'intérêt stratégique du textile dans la stratégie de développement agro-industriel de la Côte

d'Ivoire, réaffirmé par le PND 2026-2030. Le CCPIT-TEX était représenté à cette cérémonie par une dizaine de hauts responsables, dont le Président, également Vice-Président du CNTAC, M. Xu Yingxi. Le CCPIT-TEX est, de fait, la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la stratégie industrielle et commerciale de la Chine en matière de textile. La dite convention de collaboration conduit nécessairement à l'accroissement des échanges commerciaux, technologiques et la mobilisation d'investissements structurants, de formation et de renforcement des capacités entre la Chine et la Côte d'Ivoire en matière de textile et d'habillement. A noter que cette signature de convention et la participation de la délégation ivoirienne à InterTextile 2026 ont été facilitées par le Tony Blair Institut for Global change, qui accompagne la Côte d'Ivoire et notamment le Conseil Coton, Anacarde et Karité dans l'attraction des Investissements dans ces filières stratégiques.

André SELFLOUR

TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE IVOIRIENNE

Le Ministre Bruno Koné compte sur la maîtrise de l'eau

Samedi 29 août 2026, le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, M. Bruno Nabagné Koné, était dans la région de la Bagoué, dans le District des Savanes, où il a visité le barrage hydro-agricole de Gbemou (Tchalongi).

A l'occasion, le Ministre Koné Bruno a réaffirmé son engagement à faire de la maîtrise de l'eau un facteur clé de la transformation de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Accompagné de M. Deazon Sylvain, Directeur Régional du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MINADERPV) de la Bagoué, le membre du gouvernement a visité cet important ouvrage stratégique. Construit en 1981, le barrage hydro-agri-

cole de Gbemou (Tchalongi) dispose d'un potentiel aménageable de 600 hectares, dont 214 déjà exploités pour le riz, le maïs et le maraîcher. Avec un bassin versant de 72 km² et un volume utile de 8 000 millions de m³, ce barrage représente un atout majeur pour la région de la Bagoué, porteur de sécurité alimentaire, d'emplois et de revenus. « Notre ambition est de faire évoluer l'agriculture d'une logique de dépendance aux aléas climatiques vers un modèle plus performant, résilient et durable », a dit Bruno Koné. Le Ministre a appelé à une meilleure valorisation des ressources via les périmètres irrigués pour renforcer la production, accroître les rendements et garantir la souveraineté alimentaire du pays. « Chaque hectare aménagé est une opportunité économique, chaque parcelle valorisée une richesse pour les communautés, et



chaque producteur accompagné une pierre posée à l'agriculture ivoirienne de demain », a-t-il estimé.

Remise de certificats fonciers

Par ailleurs, ce même 29 août,

le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières a présidé dans la région de la Bagoué, plus précisément à Nondara (Boundiali), la remise de 41 certificats fonciers (35 individuels, 6 collectifs) à des bénéficiaires. C'était dans le cadre du Projet

d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI). « Les certificats fonciers, c'est la reconnaissance officielle des droits que vous avez sur les terres sur lesquelles vous travaillez et produisez », a déclaré le Ministre, appelant les détenteurs de terres à sécuriser leurs droits fonciers : « Ne laissez pas en héritage des palabres à vos enfants ». Il a présenté le certificat foncier comme un « bouclier » contre les conflits, facilitant aussi l'accès au financement agricole : « Personne ne pourra désormais contester votre possession », a indiqué le Ministre Bruno Koné. Le Ministre a enfin souligné la nécessité d'améliorer les conditions de production agricole : accès aux intrants, aux semences, à la mécanisation et aux infrastructures.

Audrey BAN

CAMPAGNE CACAO 2026-2027

Voici les 107 exportateurs agréés

Le Conseil du Café-Cacao a rendu publique la liste des exportateurs agréés au titre de la campagne 2026-2027. Dans sa Décision N°011-26/2026, signée le 28 août 2026 par son Directeur Général, KONÉ Brahima Yves, l'organe de régulation agréé 107 opérateurs, dont 70 sociétés commerciales et 37 sociétés coopératives.

LES 70 SOCIÉTÉS COMMERCIALES AGRÉÉES :

1. AFCOTRADE TRADING SA,
2. AFRICA SOURCING SA,
3. AKAGNY CACAO SA,
4. AKAKANE SA,
5. ALSE COMMODITIES SA,
6. ASONDO SA,
7. ATLANTIC COCOA CORPORATION CI SA,
8. AWAHUS SERVICES SARL,
9. BARRY CALLEBAUT NEGOCE SA,
10. BEAN IVOIRE SAS,
11. CACAO & CO SA,
12. CACAO SA,
13. CAP SA,
14. CARGILL COCOA SARL,
15. CARGILL WEST AFRICA SA,
16. CEMOI CHOCOLAT SA,
17. CEMOI CÔTE D'IVOIRE SA,
18. CEMOI TRADING SA,
19. CENTRAL INDUSTRIE SARL,
20. COCOVOR SA,
21. CODICO SA,

22. COEX CI SA,
23. COMPAGNIE CA-CAoyERE DU BANDAMA SA,
24. CÔTE D'IVOIRE COMMODITIES SA,
25. CYRIAN NTERNATIONAL SA,
26. DESTINY COCOA SAU,
27. EBURNY AGRO EXPORT SA,
28. ECOKIM SA,
29. ECORIGINE SA,
30. EDF HOLDING SA,
31. ETC CI SARL,
32. EXPLOIT COMMODITIES SARL,
33. FAIRAGRO TRADE SA,
34. FILDISI COCOA INDUSTRY SA,
35. GCB COCOA CI SA,
36. GREENCAO SA,
37. IVCOM SA,
38. IVORY COCOA PRODUCT SA,
39. KANSO KASSEM SA,
40. KKO PETRUCIEN SA,
41. KINEDEN COMMODITIES SA,
42. MOI FOODS IVORY COAST LTD SARL,
43. NEDEX SA,
44. NESTLE CI SA,

45. OCEAN SA,
46. OLAM IVOIRE SA,
47. OLAM COCOA PROCESSING CI SA,
48. OUTSPAN IVOIRE SA,
49. PLOT ENTREPRISE SA,
50. PROFESSIONAL FOODS INDUSTRIE SA,
51. PURATOS SA,
52. QUANG THIEN IMEX SA,
53. S3C SA,
54. SACC SAS,
55. SACO SA,
56. SCACC SA,
57. SITC SAS,
58. SIVACO SA,
59. SONEMAT SA,
60. STNC SA,
61. SUCDEN CI SA,
62. SUSCOM SA,
63. SUTEC SA,
64. TAFI SA,
65. TAN IVOIRE SA,
66. TOUTON NEGOCE CI SA,
67. TRANS CAO CI SA,
68. TRANS CAO NEGOCE SAU,
69. VALENCY INTERNATIONAL TRADING SARL,
70. ZAMACOM SA.

LES 37 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRÉÉES :

1. CADB COOP CA,
2. CADESA COOP CA,
3. CAPUM SCOOPS,
4. CASB SCOOPS,
5. CAYAT COOP CA,
6. CAYWANDA COOP CA,
7. CNEK COOP CA,
8. COOP CA SOCAPUNA,
9. COOP CA YAWOUBE,
10. COOPAAHS COOP CA,
11. COOPAD COOP CA,
12. ECAM COOP CA,
13. ECAMOI COOP CA,
14. ECAPR COOP CA,
15. ECOOKIM COOP CA,
16. NCB COOP CA,
17. MCOMMODITIES COOP CA,
18. PLAZA COOP CA,
19. SAHS SCOOPS,
20. SCAEDA COOP CA,

21. SCAES COOP CA,
22. SCANZUE COOP CA,
23. SCINPA COOP CA,
24. SCOABIA COOP CA,
25. SCOPECO COOP CA,
26. SCOOPS SCOGSO,
27. SCOOPS SOCA2PD,
28. SOCAAN COOP CA,
29. SOCAGC SCOOPS,
30. SOCAK KATANA COOP CA,
31. SOCAT COOP CA,
32. SOCODD SCOOPS,
33. SOPLAD COOP CA,
34. TIBONI COOP CA, U.
35. INTER.CC.CI COOP CA,
36. UPRAD COOP CA,
37. WAGAJACA COOP CA.

Selon l'Article 2 de la décision, ces opérateurs devront exercer "dans le strict respect de la réglementation en vigueur et sous le contrôle et le suivi du Conseil du Café-Cacao". Cette décision prend effet à compter du 1er septembre 2026.

ACCORD ADERIZ - LEADWAY ASSURANCE

Des perspectives de collaboration autour de l'Assurance agricole

Déjà engagée dans le secteur agricole, Leadway Assurance envisage aujourd'hui d'explorer le potentiel de la filière rizicole et de développer des solutions d'assurance adaptées aux réalités de la filière et de ses acteurs.

C'est dans cette dynamique que l'Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ) a accueilli, les 26 et 27 août 2026, une délégation de Leadway Assurance, venue du Nigeria, conduite par Ayoola Fatoma, responsable mondial de la solution de risque agricole, Gbari Samuel, Directeur technique de Leadway Côte d'Ivoire et Etudaiye Abdulmalik, Directeur associé de Leadway Nigéria. Cette rencontre avait pour objectif de permettre à Leadway Assurance de mieux appréhender l'organisation, le fonctionnement et les enjeux de la filière rizicole ivoirienne, ainsi que les principaux risques auxquels sont confrontés



ses différents acteurs. Au-delà des échanges institutionnels, l'ADERIZ a privilégié une immersion au cœur de la filière, à travers des visites de terrain et des rencontres avec des acteurs du secteur. Cette approche a permis à la délégation de mieux comprendre les réalités opérationnelles de la production et les besoins en matière de couverture des risques agricoles. La vi-

site s'est achevée à l'École Supérieure d'Agronomie (ESA), où les échanges ont porté sur les possibilités de sensibiliser et de former les étudiants à l'assurance agricole. Cette première approche ouvre des perspectives de collaboration susceptibles de contribuer durablement à l'amélioration des conditions de travail et de vie des acteurs de la filière.

SERCOM

VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX

Le Beurre de Karité ivoirien vers sa labellisation

Le Beurre de Karité ivoirien a franchi une étape décisive vers sa labellisation. Il s'agit là d'une nouvelle avancée majeure pour la valorisation de ce produit local ivoirien. Jeudi 27 août 2026, le Comité national des indications géographiques et des marques collectives (CMC), réuni à l'Hôtel Ivotel à Abidjan-Plateau, a examiné et adopté les documents techniques relatifs à la création du label « Beurre de Karité de Côte d'Ivoire », dénommé « Sheatrou ». La filière karité joue un rôle essentiel dans la vie de nombreuses familles, particulièrement dans le Nord de la Côte d'Ivoire. De la production à la transformation, elle constitue une importante source de revenus et contribue à l'autonomisation économique des femmes, à la création d'emplois et au développement des territoires. À travers « Sheatrou », l'objectif est de garantir l'identité, l'authenticité et la qualité du beurre de karité ivoirien, tout en renforçant sa compétitivité et, à terme, les revenus des productrices et de l'ensemble des acteurs de la filière. Cette dynamique bénéficie de l'appui financier du PCCET CI et de l'accompagnement technique de l'OMPI et de l'OAPI. Elle est également portée par la vision et l'engagement de M. Kalil Konaté, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, dont le soutien constant favorise la mise en œuvre d'initiatives structurantes au service de la transformation économique et de la valorisation du savoir-faire ivoirien. Il s'agit de protéger notre identité, valoriser notre savoir-faire, améliorer les revenus et faire rayonner le karité ivoirien. Avec « Sheatrou », le beurre de karité ivoirien avance vers une reconnaissance à la hauteur de son potentiel !

A/ S/



POLITIQUE AGRICOLE DE LA CEDEAO

Ce qu'il faut savoir sur le processus de révision

Soumettre aux diverses parties prenantes techniques l'état d'avancement des documents essentiels du processus de révision de l'ECOWAP, la politique agricole commune de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

C'est l'une des ambitions de la réunion technique virtuelle de cette révision démarrée ce mardi 25 août 2026. Elle permettra de présenter aux participants l'état d'avancement des documents clés du processus de révision de l'ECOWAP, principalement le rapport de bilan et les priorités pour la prochaine décennie à la suite des contributions complémentaires reçues des différents acteurs après la réunion tenue à Banjul, en Gambie, en juin 2026. Si l'ECOWAP constitue le cadre de référence du développement agricole et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, sa révision doit lui donner un nouveau souffle, a estimé le représentant du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage du Sénégal, Ousman Sylla, dont le pays assure actuellement la présidence en exercice de la Cédéao. « Sa révision doit permettre d'apporter des réponses adaptées aux défis persistants de notre région : insécurité alimentaire, changements climatiques, faiblesse des échanges régionaux, insuffisance de la transformation locale et difficultés de financement », a-t-il déclaré. Pour lui, la future politique agri-



cole commune devra s'inscrire dans les ambitions de la Déclaration de Kampala, du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) 2026-2035 et de la Vision 2050 de la Cédéao, tout en accordant une attention particulière aux producteurs, aux femmes et aux jeunes.

Attention accordée à la hiérarchisation des priorités

Pour ce faire, il a émis le souhait que les discussions entre les participants aboutissent à des orientations consensuelles, ambitieuses et réalistes afin d'identifier les ajustements nécessaires visant à construire des systèmes agroalimentaires plus résilients, inclusifs et performants dans l'espace Cédéao. « Une attention particulière

devra être accordée à la hiérarchisation des priorités, à la gouvernance, au financement, à la coordination entre les niveaux national et régional, ainsi qu'au suivi-évaluation et à la redevabilité », a indiqué Ousman Sylla. Pour sa part, la directrice de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission de la Cédéao par interim, Mme Fatmata Seiwah, s'est félicitée de la participation du représentant de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) à la réunion, et a promis d'oeuvrer pour la participation aux prochaines rencontres sur la thématique aux représentants du Conseil de l'Entente et de l'Union du fleuve Mano. « Associer ces diverses institutions, dont font partie plusieurs États membres de la CEDEAO, permettra au processus de révision de l'ECOWAP d'être inclusif », a affirmé Mme Fat-

mata Seiwah. Elle a invité les participants, plus de quatre-vingt, notamment des points focaux nationaux, des experts techniques, des représentants des parties prenantes, des membres de la Commission de la Cédéao et des consultants régionaux, à formuler des recommandations pertinentes sur la révision de l'ECOWAP.

La future Politique agricole commune de la Cédéao

Ces recommandations seront d'ailleurs présentées à la réunion ministérielle virtuelle, prévue le 27 août 2026, et au cours de laquelle les ministres de l'Agriculture de l'organisation régionale auront à examiner les résultats du processus régional de révision de l'ECOWAP, notamment le projet de rapport de bilan, le projet de perspectives pour les dix (10) prochaines an-

nées et les axes stratégiques proposés pour l'adoption de la politique agricole commune révisée de la Cédéao. La politique agricole commune de la Cédéao, plus connue sous le nom d'ECOWAP, a été adoptée en janvier 2005, à Accra, au Ghana, par les dirigeants ouest-africains. Elle constitue le cadre stratégique régional pour le développement agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la contribution du secteur agricole au développement économique et social durable en Afrique de l'Ouest. Alors que le cycle de mise en œuvre 2015-2025 touche à sa fin, la Cédéao a lancé un nouveau processus de révision visant à repositionner l'ECOWAP à l'horizon 2035, conformément aux ambitions renouvelées de la Déclaration de Kampala, au prochain cycle du PDDAA (2026-2035) et aux orientations de la Vision 2050 de la Cédéao. La future Politique agricole commune de la Cédéao sera centrée sur les producteurs et accordera une place renforcée aux femmes et aux jeunes, deux catégories essentielles pour l'avenir de l'agriculture ouest-africaine. Elle mettra aussi un accent particulier sur la digitalisation de l'agriculture et sur la commercialisation des produits agricoles, deux leviers reconnus de modernisation et de création de valeur. A noter qu'au cours de cette rencontre, les participants ont suivi une présentation faite par Emmanuel Ahouansinkpo, consultant à la direction de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission de la Cédéao.

Source: ECOWAS.INT

TOGO

Le gouvernement ouvre la voie à un nouveau code forestier

Le Togo se dirige vers un nouveau code forestier, qui doit notamment s'adapter aux enjeux de gestion durable des ressources naturelles, de changement climatique et de préservation de la biodiversité. Dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, le Conseil des ministres a en effet adopté, le 26 août 2026, un projet de loi portant code forestier. Il s'agit notamment de mieux articuler protection du patrimoine forestier, développement local et ré-

silience climatique.

Dans le détail, le projet redéfinit les catégories du domaine forestier national et harmonise leurs modalités de gestion. Il renforce le rôle des collectivités territoriales et prévoit une participation accrue des populations riveraines lors du classement des forêts. Plus encore, le texte renforce le contrôle forestier et la lutte contre le braconnage, le trafic d'espèces sauvages et les autres infractions. Il encadre aussi l'accès aux ressources

génétiques et le partage des avantages associés. L'agroforesterie, l'investissement privé et la transition énergétique figurent parmi les leviers retenus pour réduire la pression sur les ressources forestières. Le bois-énergie reste un facteur de dégradation des écosystèmes. Ce nouveau code, qui devra être validé par le pouvoir législatif, s'inscrit dans une politique de restauration des paysages et de reboisement. En 2025, le Togo avait prévu 11,18 milliards



FCFA pour reboiser 34 563 hectares et mettre en terre 37,71 millions de plants. Notons que le pays veut égale-

ment restaurer 1,4 million d'hectares de paysages dégradés à l'horizon 2030.

Source : togofirst.com

IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS D'ANACARDE



Je suis
un producteur

Yêrê

Fais comme moi, fais toi
recensser

Pour un développement durable des filières coton anacarde et karité

Siège : Immeuble Caistab-Plateau 15ème étage - Téléphone : +225 27 20 20 70 30 +225 27 22 52 75 80
E-mail : secrétariat_dg@conseilcotonanacarde.ci - Site web : conseilcotonanacarde.ci